

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 28 Mai 2014

7 - COMMUNICATION

**7.4 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse -
Affaires Culturelles, organisatrice du Festival Rio loco (11 au 15 juin 2014)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 11 au 15 juin prochain à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir une convention entre la Mairie de Toulouse et Tisséo-SMTC.

L'investissement de Tisséo au sein de ce partenariat se répartit comme suit :

TISSEO-SMTC : APPORT EN COMMUNICATION

1 - Communication - Annonces sonores dans le métro

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore assurant la promotion de la manifestation sur son réseau métro du 2 au 15 juin 2014.

La Mairie de Toulouse s'engage, quant à elle, à réaliser l'annonce sonore et à assurer la prise en charge des frais liés à la duplication de cette dernière auprès de la société MIDISCOM.

2 - Communication - Affichage

Tisséo-SMTC se chargera de valoriser les horaires des derniers départs métro qui seront mis en place à l'occasion du festival sur ses quais métro du 2 au 15 juin prochain.

TISSEO-SMTC : APPORT TECHNIQUE

1 - Technique - Fermeture exceptionnelle du métro Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise en place des derniers départs du réseau métro à 1h30 du matin du 11 au 14 juin inclus.

2 - Technique - Mise à disposition de places de parking - Cour Dillon

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition du 11 au 15 juin, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé Cours Dillon.

Dans le cadre du Festival Rio Loco et en accord avec les organisateurs, Tisséo se chargera d'informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture. Seuls les bus et les véhicules des employés de Tisséo seront autorisés à stationner et à circuler sur la gare. Chaque conducteur devra posséder un justificatif en cas de contrôle (badge fourni par Tisséo).

Les responsables de la gare de bus Tisséo devront collaborer sur site avec l'équipe organisatrice de Rio Loco, les agents de la société sécurité et de gardiennage mise à disposition, ainsi que des agents de la Police Municipale.

Les bus Tisséo circulent sur la gare entre 5h00 et 22h. A partir de 22h, le site de la gare de bus du cours Dillon sera fermé dans sa totalité et pour toute personne, y compris les salariés de Tisséo et ce jusqu'à 5h00 le lendemain à l'arrivée des premiers bus. Seuls les secours, Pompiers, Samu et interventions d'urgence seront habilités à passer.

En contrepartie, la Maire de Toulouse s'engage à :

1 - Contrepartie - Moyens de communication

La Ville de Toulouse s'engage à assurer la visibilité de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation. Aussi, la Ville de Toulouse s'engage à annoncer les horaires de derniers départs du métro avec logo Tisséo dans le programme et sur les écrans géants de la Prairie des Filtres.

2 - Contrepartie - Invitations (personnel de Tisséo-SMTC et Tisséo)

La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tisséo-SMTC et de Tisséo une cinquantaine invitations par soir (50 "Pass 1 jour") et une vingtaine de pass festival (20 "Pass 5 jours").

3 - Contrepartie - Dispositifs techniques - Prairie des Filtres

+ Déviation piétonne – Cour Dillon

Une déviation piétonne sera mise en place en collaboration entre Tisséo, Rio Loco et les services techniques de la Mairie de Toulouse. Le passage du public est prévu, grâce à un aménagement sur la haie et les barrières ou fond du parking de la gare, par un enlèvement du mobilier urbain.

Des barrières de Police sont mises à disposition de Rio Loco qui prendra en charge le montage, la maintenance et le démontage en collaboration avec Tisséo.

+ Dispositif de filtrage – Cour Dillon

Le Cours Dillon ainsi que la gare de bus Tisséo seront interdits aux véhicules non autorisés, afin d'éviter des problèmes de sécurité pour le public, de nuisance pour les riverains, les dégradations et de débordements dus aux marchands ambulants.

Un dispositif de filtrage et de fermeture sera mis en place à l'entrée de la gare de bus Tisséo.

Le dispositif est prévu sur deux interventions bien distinctes :

- Un système de filtrage de 5h00 à 22h en journée, qui permet de laisser passer les bus ainsi que les véhicules Tisséo uniquement avec une possibilité de contrôle auprès des conducteurs.
- Un système de barrières de 22h à 5h00, qui fermera l'accès à la totalité de la gare de bus du Cours Dillon à toute personne, excepté, les secours (Pompier, Samu et intervention d'urgence).

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le Festival Rio Loco.

* *

*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Mairie de Toulouse.

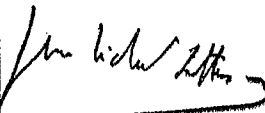
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention approuvée avec la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

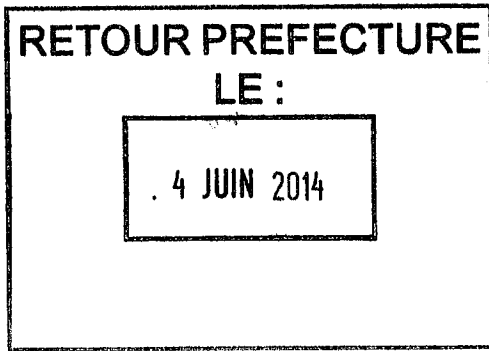
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

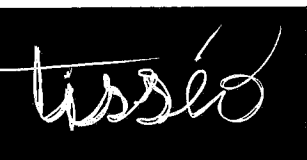
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES





CONVENTION

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2014.05.28.7.4

Ci-après dénommé **TISSEO-SMTC**

ET

La Mairie de Toulouse – Affaires Culturelles, 18, rue Saint-Rémésy - 31000 Toulouse, représentée par Monsieur Francis GRASS, en tant qu'Adjoint au Maire en charge de la Culture.

Ci-après dénommé **LA MAIRIE DE TOULOUSE – AFFAIRES CULTURELLES**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

ARTICLE 1 : CADRE GENERAL

Dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 11 au 15 juin prochain à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir une convention entre la Mairie de Toulouse et Tisséo-SMTC.

ARTICLE 2 : CADRE PARTICULIER

La présente convention a pour objet de définir les actions organisées par la Mairie de Toulouse dans le cadre du Festival Rio Loco. Elle définit également les coûts pris en charge et les contreparties attendues par Tisséo-SMTC.

ACTIONS ENVISAGÉES

ARTICLE 3 : TISSEO-SMTC - MOYENS DE COMMUNICATION

3. 1 - Communication - Annonces sonores dans le métro

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore assurant la promotion de la manifestation sur son réseau métro du 2 au 15 juin 2014.

La Mairie de Toulouse s'engage, quant à elle, à réaliser l'annonce sonore et à assurer la prise en charge des frais liés à la duplication de cette dernière auprès de la société MIDISCOM.

3. 2 - Communication – Affichage

Tisséo-SMTC se chargera de valoriser les horaires des derniers départs métro qui seront mis en place à l'occasion du festival sur ses quais métro du 2 au 15 juin prochain.

ARTICLE 4 : TISSEO-SMTC - MOYENS TECHNIQUES

4. 1 – Technique - Fermeture exceptionnelle du métro Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise en place des derniers départs du réseau métro à 1h30 du matin du 11 au 14 juin inclus.

4. 2 – Technique – Mise à disposition de places de parking – Cour Dillon

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition du 11 au 15 juin, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé Cours Dillon.

Dans le cadre du Festival Rio Loco et en accord avec les organisateurs, Tisséo se chargera d'informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture. Seuls les bus et les véhicules des employés de Tisséo seront autorisés à stationner et à circuler sur la gare. Chaque conducteur devra posséder un justificatif en cas de contrôle (badge fourni par Tisséo).

Les responsables de la gare de bus Tisséo devront collaborer sur site avec l'équipe organisatrice de Rio Loco, les agents de la société sécurité et de gardiennage mise à disposition, ainsi que des agents de la Police Municipale.

Les bus Tisséo circulent sur la gare entre 5h00 et 22h. A partir de 22h, le site de la gare de bus du cours Dillon sera fermé dans sa totalité et pour toute personne, y compris les salariés de Tisséo et ce jusqu'à 5h00 le lendemain à l'arrivée des premiers bus. Seuls les secours, Pompiers, Samu et interventions d'urgence seront habilités à passer.

ARTICLE 5 : CONTREPARTIES

En contrepartie, la Maire de Toulouse s'engage à :

1 - Contrepartie – Moyens de communication

La Ville de Toulouse s'engage à assurer la visibilité de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation. Aussi, la Ville de Toulouse s'engage à annoncer les horaires de derniers départs du métro avec logo Tisséo dans le programme et sur les écrans géants de la Prairie des Filtres.

2 - Contrepartie – Invitations (personnel de Tisséo-SMTC et Tisséo)

La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tisséo-SMTC et Tisséo une cinquantaine d'invitations par soir (50 "Pass 1 jour") et une vingtaine de pass festival (20 "Pass 5 jours").

3 - Contrepartie – Dispositifs techniques - Prairie des Filtres

+ Déviation piétonne – Cour Dillon

Une déviation piétonne sera mise en place en collaboration entre Tisséo, Rio Loco et les services techniques de la Mairie de Toulouse. Le passage du public est prévu, grâce à un aménagement sur la haie et les barrières ou fond du parking de la gare, par un enlèvement du mobilier urbain.

Des barrières de Police sont mises à disposition de Rio Loco qui prendra en charge le montage, la maintenance et le démontage en collaboration avec Tisséo.

+ Dispositif de filtrage – Cour Dillon

Le Cours Dillon ainsi que la gare de bus Tisséo seront interdits aux véhicules non autorisés, afin d'éviter des problèmes de sécurité pour le public, de nuisance pour les riverains, les dégradations et de débordements dus aux marchands ambulants. Un dispositif de filtrage et de fermeture sera mis en place à l'entrée de la gare de bus Tisséo.

Le dispositif est prévu sur deux interventions bien distinctes :

- Un système de filtrage de 5h00 à 22h en journée, qui permet de laisser passer les bus ainsi que les véhicules Tisséo uniquement avec une possibilité de contrôle auprès des conducteurs.
- Un système de barrières de 22h à 5h00, qui fermera l'accès à la totalité de la gare de bus du Cours Dillon à toute personne, excepté, les secours (Pompier, Samu et intervention d'urgence).

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le Festival Rio Loco.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations contractées par la présente ou en cas d'annulation de la manifestation. Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

A Toulouse, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président
Monsieur Jean-Michel LATTES

Pour la Mairie de Toulouse
L'adjoint au Maire en charge de la Culture,
Monsieur Francis GRASS